

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

25 mars 2021

LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3995)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**AMENDEMENT**

N ° 4410

présenté par  
M. Causse  
-----**ARTICLE 52**

À l'alinéa 3, substituer aux mots :

« proximité avec le tissu urbain existant »

les mots :

« continuité avec les espaces urbanisés ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Remplacer la proximité par la continuité, notion urbanistique plus contraignante.